



APPEL DE PROJETS EN COMÉDIE DE FICTION - 2023

Fonds ÉNH-Netflix

Soutien au développement

Comédies de fiction en télévision et cinéma

ÉCOLE
NATIONALE
DE L'HUMOUR

NETFLIX

1. Introduction

Grâce au soutien de Netflix, l'École nationale de l'humour, en parfaite continuité avec sa mission fondamentale de **contribuer significativement à l'épanouissement des talents**, a élaboré un programme de contribution financière, le Fonds ÉNH-Netflix, visant le développement de nouveaux projets de comédie pour la télévision et le cinéma.

2. Renseignements généraux

Le Fonds ÉNH-Netflix vise à encourager le développement de projets de comédie en télévision et au cinéma, créés par des Auteur.trice.s professionnel.le.s (membres SARTEC) de tous horizons, mais qui en sont à leur première œuvre comme Auteur.trice principal.e dans le média et le format choisis. L'ÉNH souhaite ainsi favoriser l'émergence de nouveaux talents en scénarisation.

Les projets soutenus sont des comédies de fiction originales et novatrices.

Le Fonds ÉNH-Netflix vise à attribuer annuellement, et ce, pour une quatrième année, une subvention pour la première phase de développement de quatre (4) projets sélectionnés au terme du dépôt :

- Deux (2) projets de séries en télévision (épisodes de 30 ou 60 minutes);
- Un (1) projet de long-métrage en cinéma (75 minutes et plus);
- Un (1) projet reflétant particulièrement la diversité (long-métrage ou télévision).

Seuls les projets soumis par des professionnels cumulant moins de 15 ans d'expérience en écriture (scène, web, télé, film, etc.) seront retenus pour analyse, le cv en faisant foi.

La contribution financière au développement de ces projets vise la création des livrables suivants :

- Pour les séries en télévision : une (1) bible de présentation (10 à 15 pages); les scénarios de deux (2) épisodes de 60 minutes ou de trois (3) épisodes de 30 minutes.
- Pour le long-métrage en cinéma : scénarisation d'une première version dialoguée.

L'Auteur.trice qui souhaite soumettre sa candidature pour le développement de son projet doit être affilié à un Producteur.trice reconnu.e, lequel lui adjoindra un/une script-éditeur.trice ou un/une conseiller.ère à la scénarisation. L'ÉNH devra approuver le choix de ce mentor si le projet est retenu. Le/La Producteur.trice a la responsabilité de déposer la candidature au Fonds ÉNH- Netflix et d'administrer la contribution financière.

3. Conditions d'admissibilité

3.1 Projets admissibles

Les projets soumis doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Langue : français
- Genre : une comédie de fiction.
- Média : cinéma ou télévision. Les œuvres originellement destinées aux médias numériques ne sont pas acceptées.
- Format : long-métrage en cinéma ou série en télévision. Par série en télévision, nous entendons une série avec des courbes dramatiques sur la saison complète. Les épisodes peuvent être bouclés, semi-bouclés ou ouverts. La série à sketches n'est pas acceptée. La série jeunesse et les projets en animation sont admissibles.
- Original : il doit s'agir d'une œuvre originale de l'Auteur.trice. Les adaptations d'œuvres préexistantes ne sont pas acceptées, sauf s'il s'agit d'une œuvre de l'Auteur.trice. Si avez des doutes quant à l'admissibilité de votre projet au Fonds, nous vous invitons à nous écrire à lricher@enh.qc.ca ou coordo@enh.qc.ca.
- Novateur : le comité de sélection privilégiera les propositions novatrices.

Il est possible de redéposer un projet déjà soumis au Fonds ÉNH-Netflix. Nous acceptons de recevoir 2 fois la candidature d'un même projet.

3.2 Candidatures admissibles

Le/La ou les Auteur.trice.s déposant.e.s doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Auteur.trice principal.e
- Auteur.trice professionnel.le
- Première œuvre comme Auteur.trice principal.e dans le média et le format choisis : il doit s'agir de la première série télévisée ou du premier long-métrage, en comédie de fiction, écrite par l'Auteur.trice. Cela signifie, par exemple, qu'un/une Auteur.trice littéraire, de websérie, de court-métrage pourrait déposer pour l'une ou l'autre de ces catégories. Un/Une Auteur.trice de long-métrage pourrait déposer pour une série et vice-versa.
- Maximum de deux Auteur.trice.s par projet : les projets déposés peuvent se faire en écriture solo ou conjointe de deux Auteur.trice.s dont c'est la première œuvre comme auteur.trice.s principaux. Le/la ou les auteurs doivent être membres SARTEC.
- Résident.e du Québec : le/la ou les Auteur.trice.s doivent avoir leur résidence fiscale au Québec depuis les deux (2) dernières années précédant le dépôt.
- Cumuler moins de quinze (15) ans d'expérience en écriture (scène, web, télé, long-métrage, etc.)

Les Producteur.trice.s déposant.e.s doivent revêtir les caractéristiques suivantes :

- Entreprise canadienne : société constituée en vertu des lois du Canada ou de la province du Québec dont la principale place d'affaires est au Québec.
- Producteur.trice établi.e : membre AQPM. Le/La producteur.trice doit avoir une expérience en matière de production d'œuvres de fiction.
- Détention des droits : sans limites de formats, de médias, de territoires et de durée, tous les droits, titres et intérêts, incluant les droits d'Auteur de l'œuvre complétée. Le/La titulaire à titre bénéficiaire est un/une résident.e du Québec, une société constituée en vertu des lois du Québec ou du Canada.
- Le/La Producteur.trice devra se soumettre aux normes de rémunération telles qu'établies par la SARTEC et fournir un contrat de projet soumis comme preuve à l'appui.

Choix du script-éditeur.trice ou du conseiller.ère à la scénarisation :

- L'Auteur.trice sera accompagné.e par un/une script-éditeur.trice (mentor) pendant le processus d'écriture.
- Le/La script-éditeur.rice ou conseiller.ère à la scénarisation devra être expérimenté.e et fera l'objet d'une approbation de l'ÉNH si le projet est sélectionné. L'ÉNH peut également proposer un/une candidat.e pour combler ce poste.
- Le/La script-éditeur.trice ou le/la producteur.trice au contenu, ou mentor, peut faire partie du personnel du Producteur.trice ou être embauché comme travailleur.e autonome.

4. Procédures de dépôt

4.1 Échéancier

- **Début d'appel de projets** : 11 janvier 2023
- **Fermeture du dépôt de candidatures** : 16 avril 2023, 23h00
- **Dévoilement des récipiendaires** : en juin 2023

Les Auteur.trice.s ne peuvent déposer qu'un seul projet par appel de candidatures. Les Producteur.trice.s peuvent déposer un maximum de deux (2) projets.

4.2 Documents à fournir

4.2.1 Documents à fournir par tous les déposants.es

- CV de l'Auteur.trice
- CV du Producteur.trice et/ou de la compagnie de production
- CV du script-éditeur.trice / conseiller.ère à la scénarisation (si déjà identifié.e)
- Chaîne de titres et contrat SARTEC « projet soumis » (option prouvant que le/la producteur.trice détient les droits pour l'exploitation).
- Budget approximatif de développement du projet

4.2.2 Lettre de motivation répondant aux questions suivantes

- Considérant que le Fonds ÉNH-Netflix souhaite favoriser l'épanouissement de nouveaux talents, en quoi ce programme constituerait-il un soutien indispensable pour le développement du projet soumis? (En d'autres mots, dans le contexte actuel, pourquoi l'aide financière du Fonds ÉNH- Netflix est une condition essentielle à votre investissement dans un projet comme celui-ci?)
- En quoi ce projet est-il signifiant dans l'univers télévisuel ou cinématographique actuel?

4.2.3 Cahier de présentation du projet – Série télévisée (max. 22 pages)

- Présentation de l'histoire / Synopsis
- Nombre d'épisodes et leur durée
- Présentation-Aperçu des personnages principaux et de leurs quêtes principales
- Synopsis court des trois (3) premiers épisodes
- Vision de l'Auteur.trice (ton, genre, signature visuelle, références)
- Une scène dialoguée du projet soumis
- Une scène dialoguée d'un projet antérieur (avec ou sans lien menant à une référence vidéo)

4.24 Cahier de présentation du projet – Long-métrage (max. 22 pages)

- Résumé présentant l'idée maîtresse du film / Synopsis (3 à 5 pages)
- Courbe dramatique
- Thèmes abordés
- Personnages et leurs enjeux
- Vision de l'Auteur.trice (genre, ton, signature visuelle, références)
- 1 scène dialoguée du projet soumis
- 1 scène dialoguée d'un projet antérieur (avec ou sans lien menant à une référence vidéo)

5. Critères de sélection

- Un jury externe sera nommé pour analyser les projets
- La grille de pointage suivante leur sera fournie pour l'analyse des projets :

Curriculum vitae et potentiel de l'auteur.trice (Auteur.trice avec une expérience professionnelle de moins de 15 ans en écriture humoristique dont c'est le premier projet comme auteur.trice principal.e de fiction.)	/25
CV et Lettre de motivation du producteur.trice répondant aux 2 questions énoncées au point 4.2.2 relativement au contexte spécifique de l'intention du programme	/20
Description du projet (Originalité et cohérence du synopsis, structure et potentiel sur plusieurs épisodes, personnages forts, potentiel comique, vision)	/30
2 scènes dialoguées , une du projet soumis et une d'un projet antérieur (format scénario, simple interligne) (Cohérence, structure dramatique, personnages, dialogue naturel, efficacité comique)	/25

6. Contribution

6.1 Montant

Le Fonds ÉNH–Netflix remettra une contribution de trente-cinq mille dollars (CAN 35 000 \$) pour chacun des projets retenus selon les modalités prévues au contrat de soutien au développement, auxquelles devront se conformer les Producteur.trice.s et Auteur.trice.s ayant été sélectionné.e.s.

Il est convenu que les versements se feront aux étapes suivantes :

Pour les projets télévision :

25 % à la signature du contrat
 20 % à l'approbation de la bible
 20 % à l'approbation des scène-à-scène
 35 % à l'approbation finale des scénarios

Pour les projets long-métrage:

25 % à la signature du contrat
 30 % à la livraison du traitement/synopsis long
 45 % à la livraison du scénario v1 dialogué

6.2 Livrables

Une fois sélectionné, le/la Producteur.trice devra fournir les livrables suivants sur une période d'un (1) an maximum suivant la signature du contrat. L'ÉNH fournira ses commentaires à la suite de chacune des étapes de livraison et ce, à titre consultatif. Le/La producteur.trice ou une personne désignée devra y réagir sans obligation stricte de les intégrer.

Étape 1 : Livraison d'une bible (télévision) (10 à 20 pages)

Étape 2 : Livraison des scène-à-scène (télévision) ou d'un synopsis long (long-métrage)

Étape 3 : Livraison d'une première version dialoguée du scénario :

- Pour les séries en télévision : les scénarios de deux (2) épisodes de 60 minutes ou de trois (3) épisodes de 30 minutes.
- Pour le long-métrage en cinéma : scénarisation d'une première version dialoguée.

6.3 Causes de résiliations possibles

- L'Auteur.trice se retire du projet ou n'est plus l'Auteur.trice principal.e ;
- Le défaut par le/la Producteur.trice ou l'Auteur.trice de respecter une ou plusieurs de leurs obligations, dont notamment les défauts de fournir les Livrables dans un délai d'un (1) an ;
- La faillite ou l'insolvabilité du Producteur.trice.

En cas de résiliation du présent contrat, l'ÉNH sera libérée de son obligation de verser toute contribution qui aurait été exigible après la date de la résiliation.

7. Production des projets

Les projets développés pourront être soumis à tout télédiffuseur choisi par le/la Producteur.trice.